

## 1. Objet

Cette fiche a pour objet de définir l'application des précautions complémentaires en hygiène (PCH) en secteur de néonatalogie.

## 2. Référentiels

Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact - SF2H - Avril 2009.

Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : air ou gouttelettes - SF2H - Mars 2013.

Fiche pratique : Respect des précautions standard, tenue des professionnels, des familles en néonatalogie. Groupe harmonisation des pratiques en néonatalogie - Fédération régionale des pédiatres néonatalogistes - Novembre 2011.

## 3. Les incontournables

Quel que soit le type de précautions complémentaires d'hygiène :

- Application des précautions standard.
- Prescription : l'indication et la levée des PCH doivent faire l'objet d'une prescription médicale.
- Signalisation : sur l'incubateur, sur la porte, dossier patient informatisé.
- Information : services receveurs, parents (remise de plaquette spécifique, si à disposition dans l'établissement).
- Chambre seule : à privilégier si possible, en fonction de l'architecture. Cohorting si nécessaire (épidémie, BHRe).
- Visite : pas de limitation des visites pour la fratrie et famille, en dehors des précautions hivernales définies en interne.
- Bionettoyage : quotidien au minimum. Produit à adapter pour certains micro-organismes.
- **Education de la famille** à l'hygiène des mains, au port des équipements individuels et appareil de protection respiratoire.

Type de précautions complémentaires	Mesures complémentaires en plus des précautions standard	Professionnels de santé	Famille	Consignes particulières
<b>CONTACT</b>	Tablier / Surblouse à usage unique	Protection de la tenue dès contact avec l'enfant et/ou environnement proche.	A évaluer au cas par cas par l'équipe.	
	Peau à peau		Dans le cas d'un seul jumeau en précautions complémentaires contact PCC, organiser la prise en charge en commençant d'abord par le jumeau non en PCC ou alterner un enfant par jour.	
	Si chambre seule non possible	Identifier l'incubateur/berceau et l'environnement avec PHA à proximité immédiate.		
<b>GOUTTELETTE</b>	Masque à usage médical	Incubateur fermé, port de masque à usage médical si : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ouverture de l'incubateur</li> <li>➤ contact rapproché</li> <li>➤ on sort l'enfant</li> </ul> Incubateur ouvert ou berceau, port de masque à usage médical si : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ contact rapproché</li> <li>➤ on sort l'enfant</li> </ul>	Incubateur fermé, port de masque à usage médical si : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ouverture de l'incubateur</li> <li>➤ contact rapproché</li> <li>➤ on sort l'enfant</li> </ul> Incubateur ouvert ou berceau, masque à usage médical si : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ contact rapproché</li> <li>➤ on sort l'enfant</li> </ul>	Si un des parents reste 24h/24h avec son enfant : parent et enfant en chambre individuelle. Port d'un masque à usage médical par le parent uniquement si sortie de chambre. Repas en chambre.
	Si chambre seule non possible	Identifier l'incubateur/berceau et l'environnement avec masque à usage médical et PHA à proximité immédiate.		
<b>AIR</b>	Chambre seule impérative			Chambre seule, porte fermée.
	Appareil de protection respiratoire APR	<b>APR type Masque FFP2</b> Porté avant d'entrer dans la chambre et ôté après la sortie de chambre.	<b>APR type Masque FFP2</b> Porté avant d'entrer dans la chambre et ôté après la sortie de chambre.	